



## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement 703-20

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 mai 2020, le règlement suivant :

↳ **Règlement 703-20** *Règlement modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme 586-15 afin d'ajouter deux rues privées à l'annexe II*

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 2 juin 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA